

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le vingt-six septembre, le Conseil Municipal a été convoqué en séance extraordinaire
Le Maire,

L'an deux mille quatorze le premier octobre le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Raymonde BRETTE, Maire.

Étaient présents : Mme BRETTE M. BAILLY, M. MANTONI Mme JOUSSE, M. LEFEVRE, Mme DECORAY, M. BOULATON, M. FRADIN, M. MENTH, Mme BIOSSET Mme LABOURE, M. DAGBERT, M. CHEVRON, M. CALLANDRY, Melle ARTUS Melle FERRERO.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Mme GOURDON	Mandataire : Mme JOUSSSE
Mandant : Mme BENETIERE	Mandataire : Mme BRETTE
Mandant : Mme CERNESSON	Mandataire: Melle FERRERO

Melle FERRERO a été désignée secrétaire de séance.

Madame BRETTE, Maire, donne lecture de l'ordre du jour.

1°) Projet de résidence service et de maison médicalisée

Madame le Maire laisse la parole à M. Monternier, médecin, et à M. LARDON, pharmacien qui interviennent pour présenter le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce projet, pourrait accueillir une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, pharmaciens, infirmiers, vacataires paramédicaux, voire structures de formation etc... Cette structure vise à répondre aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé en matière de coordination des soins ainsi qu'à la demande des médecins remplaçants et stagiaires. L'aval de l'ARS se fait sur le projet de santé.

Elle permettrait de disposer d'un réseau de soins primaires, structuré et coordonné, rayonnant sur un bassin de population plus large.

L'obligation de mise aux normes de l'actuelle pharmacie, des raisons économiques, et la volonté de rendre service aux habitants, ont conduit M. LARDON à s'associer à ce projet.

Face à la réticence de certaines autres officines, M. MONTERNIER indique que l'expérience montre que les patients restent fidèles.

Le terrain concerné par ce projet est propriété des deux médecins. Il est actuellement situé en zone non constructible au PLU. La demande de modification de zonage sera étudiée à l'occasion de la révision du PLU ou pourrait faire l'objet d'une procédure de révision avec examen conjoint.

Projet de Résidence Service

Madame le Maire donne la parole à M. et Mme KOWYNIA, propriétaires, et à Mme JOUTZ, directrice de la Résidence Service du Panoramique, implantée à Cordelle depuis 1992 et qui compte actuellement 42 résidents, malades psychiques stabilisés. Cette résidence, contrôlée par l'ARS, a reçu l'agrément du Conseil Général.

13 salariés (dont auxiliaires de vie) travaillent jour et nuit à la résidence.

La présence des résidents dans cet établissement est issue d'une démarche volontaire de leur part. Ils sont autonomes et libres d'aller et venir. Un règlement est mis en place. La résidence leur permet d'évoluer librement tout en étant encadré. En effet les résidents sont suivis par un médecin généraliste et un psychiatre. Ils gardent un lien avec leurs établissements et services de psychiatrie d'origine dans lesquels ils seront immédiatement réintégrés en cas de rechute (conventions avec les hôpitaux). La prise de traitement est encadrée.

Des animations sont régulièrement mises en place (jardinage, jeux, exposition, voyages à l'étranger, gym, sculpture) et des bénévoles interviennent à l'intérieur de la résidence. Les tuteurs sont également associés à la vie des résidents. Les résidents fréquentent les commerces locaux et créent des liens avec la population locale.

Les repas sont préparés sur place par une cuisinière, avec la collaboration d'une diététicienne.

Le prix de séjour est de 55 €.

Leur projet est d'implanter une structure similaire sur Ambierle c'est-à-dire une résidence de 6 maisons, soit 60 appartements d'environ 25 m² chacun et de créer une quinzaine d'emplois.

Pour cela ils ont besoin d'un terrain de 8 000 m².

3°) COCA – Aménagement global du bourg- mission complémentaire

Rappel des faits :

Le rapport final d'aménagement global du bourg, rendu en novembre 2013 par le bureau d'études BEMO a fait l'objet d'une présentation en équipe projet du Conseil Général le 4 février 2014.

A l'appui de ce document les services du Conseil Général ont listé les opérations éligibles, les aides mobilisables et les taux d'intervention. Cependant un certain nombre de projets (création d'une liaison périphérique, étude sur le regroupement des écoles) ne sont pas pris en compte et ne bénéficieront donc d'aucune aide du Conseil Général.

Face à ce constat, il convient de reprendre le travail engagé par la précédente municipalité, avec de nouvelles contraintes et des subventions moins élevées.

Compte tenu de ces éléments et du coût élevé des scénarios proposés par la précédente étude, une nécessité s'impose : celle de reprendre la réflexion avec la volonté et l'intérêt d'associer les habitants.

Dans un premier temps, la commission communale en charge du dossier, s'est réunie à deux reprises pour affiner les priorités communales en matière d'aménagement du bourg.

Le conseil municipal a ensuite créé un comité consultatif en charge de ce dossier qui sera composé d'élus, de représentants associatifs, de commerçants, habitants du bourg et de l'extérieur".

Le bureau POLLEN/ OXYRIA, sollicité pour réaliser une mission complémentaire a rencontré les élus début septembre.

Une réunion publique de présentation du comité consultatif s'est déroulée le 26 septembre dernier. (Synthèse jointe au présent PV).

A ce jour il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision sur le lancement ou non d'une mission complémentaire qui comprendrait

- Une réunion de lancement afin de mettre au point le planning de l'étude.
- Une visite des secteurs visés par l'étude ainsi que la réalisation de relevés métriques.
- La présentation de plusieurs scénarios d'aménagement sur les secteurs définis (plans, photomontages, enveloppe financière).
- Nouvelle réunion de travail de présentation des scénarios finaux modifiés suivant les conclusions de la 1^{ère} réunion.
- Réunion de présentation au Conseil Général.

Le délai de la mission est de 3.5 mois. Son coût est de 7 200 € HT.

Mme le Maire rappelle l'obligation de terminer cette étude rapidement pour une signature du COCA avec le Conseil Général.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le lancement d'une mission complémentaire à l'Etude d'Aménagement Global du Bourg. Cette étude confiée au bureau Pollen, permettra de revoir certains projets afin d'aboutir à des aménagements plus adaptés au contexte communal. Le coût de cette mission est de 7 200 € HT.

3°) Projet de plantation de haie bocagère aux abords du cimetière- intervention de la Fédération de Chasse

Monsieur MANTONI expose que la Fédération des Chasseurs propose d'intervenir pour réaliser une plantation de haie bocagère aux abords du cimetière, pour le compte de la commune.

Le projet serait porté par la Fédération des Chasseurs qui se chargerait de

- Solliciter une subvention auprès du Conseil Général (30%)
- Prendrait en charge le complément de la dépense
- Fournirait les arbres et arbustes nécessaires

Le travail du sol et la plantation restent à charge des agents communaux. La fédération peut organiser un atelier plantation avec les enfants de l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité.

4°) Motion de ligne LGV

Madame le Maire expose que l'association Roanne ConnectTGV a décidé de soutenir le scénario médian via Roanne du projet de LGV POCL et de rassembler les collectivités, les entreprises, les organismes et particuliers des territoires concernés autour de ce tracé.

Une motion, rédigée conjointement, est proposée à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION RELATIVE AU PROJET DE LGV PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON SUITE AUX ETUDES COMPLEMENTAIRES ET A LA CONCERTATION ORGANISEES EN 2012-2013

Suite au débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse POCL qui s'est tenu du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012, l'Etat a décidé d'engager des études complémentaires pour définir, dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs, un scénario amélioré sur la base des scénarios Ouest et Médian, dans leur variante Roanne.

Pour tous les territoires concernés, l'intérêt pour la LGV POCL perdure car les deux scénarios restant en lice répondent à la double ambition du projet qui est d'améliorer l'accessibilité des territoires du Centre de la France et de garantir une offre ferroviaire performante pour les déplacements entre le Nord et le Sud de la France et de l'Europe.

Au-delà du lobby en faveur d'un scénario, l'objectif reste d'obtenir la réalisation d'un projet d'Intérêt Général qui concernera plus de 17 millions d'habitants.

Aujourd'hui, pour que le projet puisse aboutir, il devra impérativement remplir deux conditions : parvenir à équilibrer son exploitation et prendre le mieux en compte les enjeux environnementaux.

Le scénario Médian satisfait parfaitement à ces deux conditions :

- **C'est celui qui parvient le mieux à équilibrer son exploitation avec :**
 - o un tracé plus court de 45 km par rapport au tracé Ouest, et un coût d'exploitation moindre
 - o qui permet un gain de temps de 10 mn par rapport à l'itinéraire actuel (1h45 vs 1h55),
 - o avec pour conséquence un million de voyageurs supplémentaires par an
 - o et donc un potentiel d'autofinancement supérieur de plus de 1 milliard d'euros par rapport au scénario Ouest, ce qui diminuerait d'autant le besoin de financement public.

- C'est celui qui prend le mieux en compte les enjeux environnementaux et présente le moins de points durs environnementaux :
 - o il évite notamment les zones urbanisées et les zones d'activités d'Orléans et de Bourges,
 - o il évite la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe et répond ainsi à la dimension législative européenne en matière de protection des zones sensibles.

Par ailleurs l'intérêt premier de POCL est de garder sa caractéristique de Grande Vitesse tout en irriguant les territoires.

Dans cette perspective, le tracé Médian s'inscrit en parfaite complémentarité des lignes existantes en offrant un réseau ferroviaire compétitif qui permet à POCL et aux réseaux TER de fonctionner sans être tributaires les uns des autres, et d'apporter ainsi un service de qualité à l'ensemble des usagers.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

- se prononce en faveur du tracé médian
- demande à l'Etat de veiller au respect du calendrier de réalisation du projet, et pour ce faire de choisir le scénario Médian d'ici la fin de l'année 2014.

M. BOULATON s'interroge sur l'intérêt que représente la ligne LGV pour Roanne et les communes environnantes et cite comme exemple la ville du Creuzot dont le déclin démographique n'a pas été enrayé par la gare TGV. Il déplore les retombées environnementales d'un tel projet et préconise plutôt un projet alternatif de type « train à haut niveau de service.

Mme BIOSSET expose que les nombreux usagers qui comme elle, se rendent sur Paris en train, pour des raisons professionnelles, sont demandeurs d'une ligne à grande vitesse.

5°) Procédure de reprise de bien sans maître

Madame le Maire expose avoir été saisie d'une d'incorporation de bien sans maître. Cette demande concerne la parcelle cadastrée A n° 1628 au lieudit « la Goutte ».

Pour pouvoir être qualifié de bien sans maître, un bien immobilier doit répondre à l'un des deux critères suivants :

- soit faire partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successeur ne s'est présenté
- soit ne pas avoir de propriétaire connu et ne pas avoir donné lieu depuis plus de 3 ans au paiement de la taxe foncière
- les étapes de la procédure :
- -le maire constate par arrêté pris après avis de la CCID que l'immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans
- L'arrêté est ensuite publié, affiché et le cas échéant notifié au dernier domicile connu du propriétaire
- L'arrêté est notifié au représentant de l'état
- Si dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le propriétaire ne s'est pas fait connaître, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil
- La commune peut alors par délibération, incorporer le bien dans le domaine privé communal.

6°) Informations

Convention ingénierie avec le Conseil Général pour assistance technique

- La loi de finances de 2014 a supprimé depuis le 1^{er} janvier dernier l'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) fournie sous certaines conditions par l'Etat aux collectivités.

Or certaines collectivités, plus particulièrement les communes rurales ne disposent pas toujours au sein de leurs services des moyens humains et de compétences techniques pour mener à bien leurs projets, notamment en matière de voirie.

Face à ce constat, le Conseil Général est sollicité par les communes rurales pour leur apporter un soutien technique.

Ainsi, dans le cadre d'une expérimentation, le conseil Général propose d'apporter une assistance technique pour la gestion et l'entretien de leur voirie avec l'appui des Services Territoriaux Départementaux (STD).

Son contenu serait le suivant :

- Prestations d'assistances à la maîtrise d'ouvrage et conseils : sur procédures de classement et déclassement de voies, sur exploitation de la voirie, l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière, assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et ouvrages d'art.
- Prestation d'appui à la maîtrise d'œuvre : étude et direction des travaux d'investissement de voirie communale dont le montant cumulé n'excède pas 30 000 € HT sur l'année.

Plusieurs communes ont sollicité les services de Roannais Agglo pour une convention d'ingénierie pour assistance technique ; il peut aussi être fait appel à un bureau d'études privé chaque année pour la préparation du programme voirie.

Affaire à suivre.

Convention ADS avec Roannais Agglomération pour instruction des demandes d'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son courrier en date du 23 septembre dernier par lequel elle fait part à Roannais Agglomération du souhait de la commune d'adhérer au service ADS (application du droit des sols).

Procédure de révision simplifiée du PLU

Selon l'urgence les projets feront l'objet d'un examen en ce qui concerne la procédure à appliquer vis-à-vis du PLU.

Terrasse du Lancelot

Mme le Maire informe avoir reçu l'architecte en charge du dossier du bar restaurant le Lancelot. Le propriétaire sollicite l'acquisition de la terrasse. Il sera plus certainement envisagé une convention de mise à disposition pour un certain délai (5 ans voire 10 ans) puisque le propriétaire va engager des travaux.

La commune reste ainsi propriétaire du bien.

Epicerie

Madame le Maire informe de la suite qui peut être donnée :

La liquidation judiciaire a été prononcée le 29 septembre dernier. Nous attendons l'ordonnance du juge commissaire afin de finaliser les propositions du mandataire liquidateur qui se résument ainsi :

- Résiliation du bail commercial à compter du 30 septembre 2014 dans les conditions détaillées ci-après :
- Versement par la commune d'une indemnité d'éviction d'un montant de 30 000 € payables en partie par compensation avec les loyers dus avant le 29 juillet 2014 soit la somme de 4 620 € donc un solde de 25 380 € à verser lors de la remise des clefs.
- L'indemnité de 30 000 € citée ci-dessus emporte aussi le transfert de propriété au bénéfice de la commune d'Ambierle de la totalité des matériels et agencements figurant dans les locaux de ce fonds d'épicerie.

Mise en place de potelets rue de Faines

Devis en cours

Invitation par les Amis de la Chapelle St Symphorien pour une visite organisée pour les élus

Envoi d'un Doodle.

Point sur l'école

M. MENTH expose que la présence de nombreux enfants à l'étude du soir, notamment les mardis et jeudis, a nécessité la mise en place d'une nouvelle solution et un renfort assuré par le personnel communal.

4 heures de ménage sont effectuées en plus le mercredi après-midi.

Il présente

- le coût du périscolaire qui est de l'ordre de 12 457 € (aide forfaitaire de 7 050 € à déduire)
- le coût des acquisitions et des travaux effectués durant l'été, à savoir 9 437 €.

Démission de M. CHEVRON

M. CHEVRON, fait part de sa démission compte tenu de son désaccord quasi systématique, avec les décisions importantes prises en conseil municipal et compte tenu de son désaccord avec Mme le Maire.

Il fait le point sur le voyage de Vingré et regrette le peu d'inscriptions et d'implication des conseillers municipaux.

Salle Robert Nicolas

M. BAILLY rencontrera M. FARISSIER pour régler le problème de la sono.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Compte-rendu de la réunion publique de présentation du comité consultatif pour l'aménagement du bourg du 26 septembre 2014

Membres du conseil municipal présents : Raymonde Brette, Jean-Marc Bailly, Jean-Pierre Mantoni, Magali Jousse, Robert Boulaton, Aurélie Artus, Denis Lefèvre, Annie-Laurence Ferrero

- Introduction générale de Raymonde Brette. Robert Boulaton introduit le projet d'aménagement du bourg et le COCA : Reprise du travail engagé par la municipalité précédente, avec de nouvelles contraintes, le coût élevé des scénarios proposés par la précédente étude, les subventions qui sont moins élevées. D'où la nécessité de reprendre la réflexion, avec la volonté et l'intérêt d'associer les habitants à celle-ci.

- Explication du fonctionnement et des limites du comité consultatif :
 - limites géographiques (Place Lancelot, Place des Martyrs de Vingré, ruelles),
 - limites de décision (le pouvoir de décision revient au conseil municipal, le comité consultatif est un lieu de réflexion, de débat et de propositions),
 - contraintes de temps (le dossier final doit être remis avant le 31 décembre au Conseil Général). Le temps de travail de mise en forme et le travail technique sont aussi à prendre en compte.

- Présentation de l'objectif de la réunion : demander aux personnes intéressées pour participer au comité consultatif de se manifester, et initier les échanges autour de l'aménagement du bourg (les deux places et les ruelles).

- Présentation des scénarios réalisés par le précédent bureau d'études et retenus par l'ancienne municipalité pour figurer dans le COCA, et présentation du travail de réflexion engendré depuis quelques semaines par les membres du conseil qui font partis du groupe de travail pour l'aménagement du bourg.

A la présentation des différents scénarios et différentes idées, le public est intervenu. Voici, dans un ordre chronologique, ce qui a été évoqué.

➤ Pour la place Lancelot :

- Non à la place Lancelot sans places de parking, il faut penser aux personnes âgées
- Non aux pavés (dangereux et difficilement praticable pour les personnes à mobilité réduite)
- Si l'on fait des places de parking côte à côte, les faire en épi pour une question pratique
- Prendre en compte le fait que des camions de livraison, parfois volumineux, circulent sur la place (notamment pour livrer la boulangerie)
- Il ne faut pas supprimer les arbres
- Concernant la proposition 2, il est bien de cantonner les voitures au fond (côté muret) pour avoir devant une jolie place
- Il ne faut pas couper la place en deux, avec une partie piétons, une partie voitures, car la place est trop petite pour cela
- Il faut rendre la place jolie en l'embellissant (changer les matériaux, mettre de la verdure) mais ne pas trop la modifier

- Aparté sur Renaison : Quand la place a été modifiée, il n'y avait plus de verdure et cela ressemblait à un parking de banlieue
- Il serait plus important de refaire les façades
- Il ne faut pas de voitures si l'on cherche à créer un espace public, il faut faire un réel choix si l'on souhaite réaliser en espace piétonnier.
- Evocation de la maison Palais : si l'on rase et que l'on fait des places de parking, le problème serait réglé .
- Il faut prendre en compte le marché du jeudi matin
- Importance du café : le cœur du village
- Il faut rappeler aux Ambierlois la nécessité de faire vivre leur village : peut être par la pose d'un panneau
- Penser aux camping-cars qui doivent passer aux abords de la place Lancelot pour se rendre sur l'aire qui leur est réservée
- Problème des voitures-tampon : pourquoi ne pas créer des zones bleues (exemple de Renaison)
- Jusqu'à maintenant, le stationnement marche, il n'y a jamais eu d'accident : pourquoi changer ?
 - Pour la Place des Martyrs de Vingré :
- Il serait bien de conserver l'idée du tunnel végétal
 - Pour les ruelles :
- Rue Saint-Anne : il serait bon de restaurer le puits, d'un point de vue patrimonial
- Les ruelles représentent beaucoup de frais : est-ce utile d'engager des travaux ?